PROCES VERBAL du 14 septembre 2026

Date convocation : 07/09/2026
Présents : RAVAILHE Benoît, EMERIAUD Françoise, SOARES Américo, DELPOUX Gilbert, EGEA Marie-Hélène, CAVAILLES Elisabeth, FALGAS Patrick, CHAMOUX David BOUSQUET Sébastien, GAUJARENGUES Rémi, HAMDADOU Léna, ASSIE Mathilde.
Absents : DAL BIANCO Jean-François *ayant donné procuration à DELPOUX Gilbert*, DUFOSSE Martine ayant donné procuration à RAVAILHE Benoît, MONNET Océane.
Secrétaire de séance : ASSIE Mathilde

Ordre du jour :

- Création d'un emploi d'assistant administratif de mairie relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs en prévision du départ à la retraite de la Secrétaire Générale de Mairie
-Création d'un poste de technicien dans le cadre de la promotion interne de l'agent de maîtrise
- Signature convention Département / Commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du domaine routier départemental
- Signature convention de prestation de services Association loisirs Jeunesse du Viaur / commune dans le cadre de la participation des communes au fonctionnement du centre de loisirs
- Questions diverses
 * Rappel de l'obligation des particuliers d'effectuer des travaux d'élagage en bordure des voies de communication
 * Obligation des particuliers d'effectuer des travaux de débroussaillage de leur terrain en friche
 * Opération de fiabilisation des évaluations foncières réalisée par la DDFIP
 * Affichage sauvage aux entrées du village
 * Accueil familial : devis pose CLIM pour 2027
 * Information services Polyclinique Ste Barbe à Carmaux
 * Information réunion UDeSR81, thème Santé et territoires
 * Statistiques consultations Facebook et Panneau Pocket

1-Approbation du procès-verbal du 29/06/2026 à l'unanimité des suffrages exprimés (14 pour, 0 contre, 0 abstention)

2-Création d'un emploi d'assistant administratif de mairie relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs en prévision du départ à la retraite de la SGM :

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 pour, 0 contre, 0 abstention)
Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ; **DECIDE** :

*La création à compter du **01 décembre 2026** d'un emploi d'assistant administratif de mairie dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, à temps complet pour assister la secrétaire générale de mairie dans l'exercice de ses missions.

*Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

*Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 mois compte tenu des besoins du service et de la nécessité d'assurer la continuité du service public communal, notamment pour assurer les missions administratives liées au fonctionnement de la mairie, l'accueil et l'information des administrés, le traitement et le suivi des dossiers administratifs, et de l'impossibilité de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire à l'issue de la procédure de recrutement.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra donc justifier d'une formation ou d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif en collectivité et de compétences nécessaires à

l'exercice des missions d'assistance administrative auprès de la secrétaire générale de mairie et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Cette délibération emporte modification du tableau des effectifs.

3- Création d'un poste de technicien : Gilles CLEMENT, actuellement agent de maîtrise, figure sur la liste d'aptitude de la promotion interne au grade de technicien, catégorie B. Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour créer ce poste au01/01/2027

4- Signature convention Département / commune de Tanus dans le cadre de l'entretien, et de l'exploitation du domaine routier départemental :

À la suite de la réunion du 29 juin 2026, pendant laquelle a été abordé et discuté de la sécurité routière rue de Tréban et route de Lacapelle Pinet, Monsieur le Maire a pris contact avec la Direction des Routes du Département, pour étudier les solutions susceptibles d'être mise en place.

Après sa rencontre avec MM. Pasturel et Faferek, voici les pistes d'aménagement à étudier:

Rue de Tréban : Diriger les poids lourds vers la Route de Réquista en lieu et place de la traversée du village par la rue de Tréban, voie dont la vocation principale est une desserte locale dans une zone pavillonnaire avec de nombreux accès riverains.

Route Lacapelle Pinet : déplacement des limites de l'agglomération permettant d'intégrer l'ensemble des parcelles bâties en bordure de la route et modifier le régime de priorité de l'intersection avec la route de la Galaubié afin d'imposer un arrêt et créer ainsi une transition propice à contenir la vitesse des véhicules dès l'entrée dans l'agglomération.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces mesures, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de signer avec le Département du Tarn une convention de répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de de répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune, jointe à la présente délibération. (Convention jointe)

5-Signature convention de prestation de services Association Loisirs jeunesse Viaur / Commune de Tanus dans le cadre de la participation des communes au fonctionnement du centre de loisirs : Françoise EMERIAUD, 1° adjointe rappelle le mode de fonctionnement du Centre de loisirs les Ségalous à Mirandol, qui accueille les enfants des communes voisines les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

Le centre de loisirs est géré par l'Association Loisirs Jeunesse du Viaur. Les parents participent financièrement à cet accueil ainsi que les communes en fonction du nombre d'enfants et du temps d'accueil.

Jusqu'au 31 décembre 2025, la commune de Mirandol avançait les frais pour l'ensemble des communes dont les enfants fréquentaient le centre, puis demandait aux communes le versement de leur participation moyennant la signature d'une convention à cet effet.

A compter du 01 janvier 2026, c'est l'association qui sollicite directement les communes. A cet effet, la commune doit signer une convention de prestation de services avec l'association LJV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), :

- **DECIDE** de tout mettre en œuvre pour préserver ce service utile aux parents des enfants de nos communes,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services avec l'Association Loisirs Jeunesse du Viaur jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes à cette prestation de service, (convention jointe)

6-Questions diverses

***Rappel de l'obligation des particuliers d'effectuer des travaux d'élagage en bordures des voies de communication :** la mairie a été alertée par les services de Tarn Fibre qui rencontrent des difficultés pour les raccordements fibre. Un texte de rappel a été publié sur Facebook, Panneau Pocket et la presse :

OBLIGATION d'ELAGAGE le long des VOIES COMMUNALES et CHEMINS RURAUX
Vu le code des collectivités et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2212-2-1 ;
Il est rappelé à tout propriétaire d'arbres, arbustes, haies implantés le long d'une voie de circulation - voies communales et chemins ruraux-, qu'il est dans l'obligation d'élaguer ceux-ci afin de préserver la visibilité mais aussi de faciliter l'installation et l'accès aux lignes de téléphonie.
A ce jour certains secteurs ne peuvent être desservis ou dépannés compte tenu de la végétation qui gêne. Comptant sur votre réactivité. Benoît RAVAILHE, Maire de Tanus

***Obligation des particuliers d'effectuer des travaux de débroussaillage de leur terrain en friche** : compte tenu des conditions météorologiques particulières de cet été et du risque accru d'incendie, un courrier a été expédié en recommandé avec accusé de réception à 14 propriétaires, dont le terrain était en état de friche.

Madame, Monsieur, La Préfecture du Tarn nous alerte sur la période de sècheresse que nous traversons et nous appelle à la vigilance concernant tout phénomène favorisant les incendies.
Je constate que le terrain dont vous êtes propriétaire au est couvert d'une végétation dense qui présente un fort risque d'incendie.
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et suivants ;
Vu le code forestier, son article L 134-1 et suivants,
J'attire votre attention sur la nécessité de procéder au débroussaillage de ce terrain sans attendre.
Sans intervention de votre part, nous serons dans l'obligation de faire intervenir une entreprise à vos frais.
Comptant sur votre compréhension et réactivité, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations.

Prévoir pour 2027 un article dans le bulletin municipal et un arrêté général.

***Opération de fiabilisation des évaluations foncières réalisée par la DDFIP. :** La Direction départementale des Finances publiques du Tarn propose aux collectivités de s'engager dans une opération de fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation. Vous trouverez à cet effet, ci-joint, l'acte d'engagement correspondant, ainsi que le courrier de la DDFIP81 et une fiche pratique explicative.

Cette démarche vise à mettre à jour certaines évaluations cadastrales pour lesquelles des éléments de confort (*raccordement à l'eau ou à l'électricité, chauffage, sanitaires, salle d'eau, etc.*), pourtant présents dans les logements, n'ont jamais été intégrés dans les bases fiscales. Ces situations de sous-évaluation existent encore sur de nombreux territoires et créent, de fait, des écarts de traitement entre contribuables placés dans des situations comparables.

Au-delà de cette exigence d'équité fiscale, cette opération représente également une opportunité pour nos collectivités. En rapprochant les bases d'imposition de la réalité du patrimoine bâti, elle permet de renforcer les ressources fiscales du bloc communal sans recourir à une

augmentation des taux. Les recettes supplémentaires ainsi générées bénéficieront à la fois à notre intercommunalité mais essentiellement aux communes.

***Affichage sauvage aux entrées du village : Un courrier a été** envoyé aux communes dont les associations avaient posé des panneaux d'information afin de les sensibiliser à l'abandon trop fréquent de ces panneaux après les manifestations.

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'animation de notre territoire, nos associations locales organisent régulièrement des évènements et utilisent l'affichage public pour en faire la promotion.

Cependant, je constate très souvent qu'une fois les festivités terminées, les affiches restent en place. Notre commune ne disposant que d'un seul employé communal, cet abandon d'affichage surcharge inutilement son temps de travail au détriment de ses autres missions quotidiennes.

Afin de préserver la propreté de nos espaces publics et de respecter le travail de notre agent, je vous sollicite afin que vous puissiez rappeler aux associations de votre commune la nécessité de retirer systématiquement leurs affiches dès la fin de leurs évènements.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension et votre précieuse collaboration.

***Accueil familial : devis pose CLIM pour 2027 : Présentation du devis de M. RIOS Emmanuel** pour l'installation d'une pompe à chaleur air/air dans la salle à manger de chaque unité de l'accueil familial, pour un montant de 6 809.77 € TTC. Voir si possibilité négociation. Voir si possibilité obtention CEE

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour une réalisation de ces travaux sur le l'exercice 2027.

***Information réunion UDeSR81 le 17/09/2026à Puygouzon :**

C'est pourquoi l'UDESR 81 vous invite à sa première rencontre départementale : SANTÉ & TERRITOIRES.

Quels défis pour nos collectivités ?

Cette rencontre sera l'occasion de croiser les regards et les expériences, de donner la parole à celles et ceux qui agissent au quotidien dans nos territoires et d'échanger sur les réponses que nous pouvons construire collectivement.

La table ronde sera animée par Étienne Moulin et réunira plusieurs intervenant·es issus du monde de la santé et de nos territoires :

- *Vincent Bounes, vice-président du Conseil régional d'Occitanie en charge de la santé ;*
- *un représentant de l'Ordre des chirurgiens-dentistes ;*
- *Bernard Champanet, représentant de l'Ordre des pharmaciens ;*
- *la directrice de l'IFSI d'Albi ;*
- *Arthur Baïsse, SAMU d'Albi.*

Nous vous donnons rendez-vous jeudi 17 septembre à 18h30, à Puygouzon, salle Anne Sylvestre.

Elisabeth CAVAILLES regarde si elle peut y aller,

***Information sur les services de la Polyclinique Sainte-Barbe de Carmaux** :



02/09/2026

Filieris
la santé en actes

Du nouveau à la Polyclinique Sainte-Barbe !

Une nouvelle équipe médicale

- **Dr Hélène BOTTELI**, médecin anesthésiste réanimateur, prendra la responsabilité du service de soins palliatifs.
- **Dr Frédéric MALOUBIER**, médecin généraliste responsable de l'hôpital de jour SMR gériatrique et polyvalent et de l'équipe mobile de soins palliatifs.
- **Dr Michel PARADIS**, radiologue.
- **Dr Marie ROMERO**, médecin généraliste prendra la responsabilité de l'hôpital de jour de médecine gériatrique.
- **Dr Flora SZEGO**, gériatre, DU onco-gériatrie, DU plaie et cicatrisation, prendra la co-responsabilité du court séjour gériatrique.
- **Dr Marion TISSANDIER**, gériatre, DU de cardiogériatrie, prendra la co-responsabilité du court séjour gériatrique.

De nouvelles offres de soins

Hospitalisation de jour de médecine gériatrique

Les objectifs principaux sont :
- dépistage et l'évaluation des fragilités du sujet âgé dans le cadre d'une évaluation gériatrique standardisée
- la prévention et le suivi des patients,
- le suivi de plaie et cicatrisation,
- une alternative à l'hospitalisation complète pour les traitements injectables tels que le fer/inject, la transfusion, les biphosphates...

Ces missions sont cordonnées dans un parcours de soins avec une équipe pluri professionnelle : médecins, infirmières, neuropsychologues, assistantes sociales, professeurs APA.

05 63 80 28 00
hdjmco.psb@filieris.fr

Consultations d'évaluation mémoire

Cette évaluation a pour objectif de réaliser une première évaluation standardisée de la mémoire avec si besoin une évaluation neuropsychologique et gériatrique à distance.

Prendre rendez-vous :
- **standard : 05.63.80.28.00 de 8h30 à 17h30**
- Infirmière de coordination les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 17h00 au 06.67.46.46.91

filieris.fr

Filieris
la santé en actes

Les offres de soins toujours proposées à la polyclinique

Consultations avancées

Réalisées par des praticiens hospitaliers du Centre Hospitalier d'Albi tels que des consultations de médecine interne, de gastroentérologie, de chirurgie viscérale et de d'orthopédie.

Rdv au 05.63.47.47.47 ou sur doctolib
(en amont du Carmaux)

Hospitalisation de court séjour gériatrique

Prise en charge du sujet âgé présentant des pathologies aigües souvent dans un contexte poly pathologique.

05 63 80 28 24
csg.psb@filieris.fr

Hospitalisation de jour gériatrique et polyvalent SMR

Prise en charge poly-pathologique et médico-sociale dont le but est le maintien de la fonctionnalité du patient ; sous la responsabilité du Dr Frédéric Maloubier.

05.63.80.28.00
hdjsmr.psb@filieris.fr

Hospitalisation complète de SMR gériatrique et polyvalent

Offre une prise en charge globale et personnalisée pour aider les patients à retrouver leur autonomie.

05 63 80 28 23
smr.psb@filieris.fr

Lits identifiés en soins palliatifs

Prise en charge spécialisée en soins palliatifs, conçue pour répondre aux besoins des patients en fin de vie et offrant une gestion de la douleur et un accompagnement individualisé.

05.63.80.28.00
sp.psb@filieris.fr

Équipe mobile de gériatrie et de soins palliatifs

Fournir une expertise pluridisciplinaire pour la prise en charge des patients âgés et/ou en soins palliatifs. Ces équipes sont sous la responsabilité du Dr Frédéric Maloubier.

06.67.46.46.91
emsp.psb@filieris.fr

Plateau d'imagerie ouvert du lundi au vendredi

Sous la responsabilité du Dr Michel PARADIS

Scanner,échographie, mammographie et radiologie

Rdv au 05.63.80.28.15

Notre scanner permet la réalisation : du score calcique permettant le dépistage non invasif de l'athérosclérose, d'imagerie vasculaire (angiographie scanner), d'imagerie ORL spécialisée (sinus, pharynx, larynx, rochers...), d'imagerie dentaire (dentascanner), d'imagerie ophtalmologique (dacryoscanner).

A venir en janvier 2027 : ostéodensitométrie

Pour plus d'information contactez-nous : 05 63 80 28 00 ou direction.psb@filieris.fr

filieris.fr

***Statistiques consultation Facebook et Panneau Pocket**

- **Facebook** : 518 personnes qui suivent la page et 18 000 vues sur le dernier mois
- **Panneau Pocket** : 127 smartphones ont mis PP en favoris, depuis le 21/04, 4 212 lectures

***RAPPEL : Sècheresse :** des propriétaires ont constaté de fissures sur leur maison, surement dues au retrait gonflement des argiles. Benoît RAVAILHE expose qu'il est nécessaire que ces personnes se fassent connaitre en mairie afin de pouvoir éventuellement déclencher une demande de classement en catastrophe naturelle du territoire communal.

***Orange :** fin des lignes cuivre, journées d'information en visio conférence pour les élus des communes afin de pouvoir obtenir plus de précisions sur cette transition. Patrick FALGAS s'en occupe.

***EP** : Patrick FALGAS fait le point sur les « compteurs festivités » mis en place :

- Compteur festivités à Fournials 60 ampères, mise en service à la demande pour fête Fournials
- Compteur festivités Tanus 60 ampères, mise en service à l'année (fêtes, salle, halle…)
- Compteur festivités Tanus 60 ampères mise en service à la demande pour fête Tanus, grillades, Foire du Ségala
- Compteur festivités Tanus 30 ampères mise en service à l'année (fêtes)

Discussion autour de la mise en place de nouvelles lampes d'éclairage public, opportunité à saisir car l'investissement pris en charge à 100 % par le SIER Tanus, le fonctionnement et le

dépannage restent à la charges des communes. ***Il est décidé de prendre le temps d'évaluer les besoins*** : sur la RD 688 à l'entrée de Tanus, rond-point entrée de Tanus, autres points à étudier. (nouvelles constructions)

*Elisabeth CAVAILLES informe qu'il y a un nouveau service à Tanus, plus précisément **30 Rue de Tréban Humylou Nails et Papouilles** (onglerie et papouilles)

***WC Publics** : Marie-Hélène EGEA rapporte une demande relative à la possibilité de mettre en place des barres de relèvement facilitant l'accès aux WC publics aux PMR et PA. Accord à l'unanimité

***Journées du Patrimoine :** Marie-Hélène rappelle les festivités organisées par l'Association VVV le 19 septembre , en hommage à Paul Bodin



La séance est levée à 22h46

Le Maire,
RAVAILHE Benoît

La secrétaire de séance,
ASSIE Mathilde

MAIRIE DE TANUS
R.F.
(Tarn)